



# CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E141859

VALABLE JUSQU'AU 25/06/2025

ÉDITÉ LE 05/07/2024

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 15/07/2019

Forme juridique : SARL

Capital : 44 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :  
RC TOURCOING 2010B20107

Siret : 519 568 661 00044

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés : 3058735

Assurance Responsabilité Travaux :

SMA SA F32288E1254001/00289559/51

Assurance Responsabilité Civile :

SMA SA F32288E1254001/00289559/51

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/09/2023

Raison sociale : LOCUFIER ENERGIES

58 AVENUE LEON BLUM  
59370 MONS-EN-BAROEUL

Téléphone : 03 20 26 95 42

Portable : 0662078882

Fax :

Site Internet : www.locufier-energies.fr

E-mail : contact@locufier-energies.fr

Responsabilité légale :

GOURLET THOMAS CO-GÉRANT / PUSTELNIK ANTHONY CO-GÉRANT

Effectif moyen : 14 Tranche de classification : EFF2B

## QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5133	Installation de chauffe-eau thermodynamique	21/04/2021
5222	Installation de chauffage avec chaudière bois en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m <sup>2</sup>	31/08/2022
8621	Efficacité énergétique - "Les pros de la performance énergétique®"	05/07/2023

## Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	05/07/2023
o Chaudière bois	31/08/2022
o Poêle ou insert bois	31/08/2022
o Pompe à chaleur : chauffage	05/07/2023
o Chauffe-Eau Thermodynamique	01/01/2021

\* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT  
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE  
DU TITULAIRE

LOCUFIER ENERGIES

58, avenue Léon Blum - 59370 MONS EN BAROEUL  
03.20.26.95.42 - www.locufier-energies.fr  
SARL au capital de 44.000€ - RCS Lille 519 568 661

AGENCE  
QUALIBAT

AGENCE DE LILLE  
272, BOULEVARD GEORGES  
CLEMENCEAU  
B.P. 16013  
59706 MARCQ-EN-BAROEUL CEDEX

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.